

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

➤ Cérémonie des vœux le 5 janvier 2020

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Sabine RUY	X
Claude GUY	X	Christian LACROIX	X
Claude BRENDEL	Excusée	Sophie BATHENAY	Excusée
Jean-Marie DAVI	X	Pascal GROSBON	X
Sophie CHAPUIS	X	Bruno BOUILLOUX	X
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Magali PERNELET	X
Bernard JANODY	X	Christian BALLET	X
Jean-Louis GENTET	X		

Sabine RUY a été désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2019

Le compte rendu vous a été adressé par mail le 13 novembre 2019.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2019.**

2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

- **Conférence territoriale du 21/11/2019**
 - ✓ Activité des commerces
 - ✓ Activité des services déchets
 - ✓ Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod : Pour renforcer l'attractivité du site touristique un programme d'aménagements et de modernisation va être lancé.
- **Conférence des maires du 25 novembre 2019**
 - ✓ Evolution du périmètre des conférences territoriales : les propositions n'ont pour l'instant pas été validées.
 - ✓ PET : notamment salle polyvalente de Revonnas, mise aux normes vestiaires à St Martin du Mont, réhabilitation des vestiaires OSR Certines, mise aux normes des modules du skate-park de Tossiat.
 - ✓ Projet d'ombrières – parking nord Ainterexpo : superficie à l'étude 2ha – production estimée des panneaux photovoltaïques équivalent à la consommation d'une commune d'environ 800 habitants (production 3 442 MWh/an) – projet retenu NEOEN – loyer de 25 000 €HT/an pendant 30 ans soit 765 000 €HT. Les collectivités et citoyens peuvent investir dans le projet à hauteur de 40% du capital.
 - ✓ Rénovation urbaine Grande Reyssouze-Pont des Chèvres
 - ✓ Document d'Orientation Budgétaire 2020
 - . Baisse des dotations : Lettre de cadrage 1% maximum de hausse globale
 - . Fin de la procédure de lissage des taux de TH : taux 2020 pour la commune 6.51%
 - . 80 % des foyers exonérés de la TH
 - . En 2021 : TH remplacée par de la TVA
- **Commission transport du 26/11/2019**
 - ✓ Fonds de concours Val Revermont pour un arrêt de bus
 - ✓ Avenant Kéolis pour le transport de personnes à mobilité réduite
 - ✓ Etude voie verte traversée de Viriat
 - ✓ Transport à la demande – pas assez de recul pour envisager des modifications (horaires ou autres).

- **Approbation rapport CLECT et fixation des attributions de compensation définitives 2019**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 novembre 2019. Le rapport que la CLECT a eu à analyser porte sur :

- ✓ Les conséquences financières de la sortie de huit communes de l'ancienne Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (Attignat, Confrançon, Curtafond, Foissiat, Jayat, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin-le-Châtel et Saint Sulpice), du dispositif des Temps d'Activités Périscolaires. La CLECT propose que soit ajoutée aux attributions de compensation des communes concernées, la somme de 96 € par élève scolarisé ;
- ✓ La restitution à la commune de Saint Trivier-de-Courtes, de la gestion des subventions aux associations dont le caractère local est reconnu. A compter de 2020, les subventions octroyées à ces associations le seront par la Commune de Saint Trivier-de-Courtes directement et non plus par la Communauté d'agglomération. En conséquence, la CLECT propose que soit ajoutée à l'Attribution de Compensation de la commune de Saint Trivier-de-Courtes, la somme de 44 120 €.

Ce rapport a été adopté à la majorité par la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2019 :

- ➔ Approbation du rapport de la CLECT par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée des communes membres
- ➔ Délibération concordante des conseils municipaux des communes intéressées par les attributions de compensation fixées librement approuvant cette méthode d'évaluation dérogatoire de leurs attributions de compensation.
- ➔ Séance du 9 décembre, le conseil communautaire prendra acte du rapport de la CLECT à la majorité simple et délibèrera à la majorité des deux tiers du conseil sur la partie du rapport portant sur les attributions de compensation fixées librement.
- ➔ Délibérations communales concordantes avec celle prise par le conseil communautaire : fixation du montant des attributions de compensations définitives 2019 (conseil communautaire du 9/12/2019).

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le rapport de la CLECT du 5/11/2019.**

3 - Commissions communales

• Commission Communication

- Magazine : 1^{ère} de couverture approuvée. Pour les photos, faire signer un droit à l'image. Quelques modifications en cours avant relecture complète.

- Groupe de travail CA3B :

- ✓ Présentation du service communication
- ✓ Base de données Apidae (plateforme qui permet de saisir, stocker et exploiter les informations touristiques) Tous les offices du tourisme ont accès. Sophie a fait remonter les infos concernant notre commune
- ✓ Mise à disposition d'objets promotionnels
- ✓ Site internet : plus cher que ce que l'on paie actuellement mais plus actuel (à voir plus tard)
- ✓ Panneaux lumineux : intéressant d'entendre les avis des autres communes
- ✓ Rappel que l'accès à l'intranet élu de CA3B est pour tous les conseillers.

• Commission Scolaire

Les trois réunions se recoupent (Conseil d'école du 12/11/2019, commission scolaire du 14/11/2019, réunion avec les parents d'élèves du 22 /11/2019).

Points principaux :

- Effectif école : 142 élèves.
- Les enseignants apprécient l'installation PPMS.
- Projets école : mur d'escalade installé pendant 15 jours en février. Organisation du carnaval (1/02 ou 11/04/2020).
- Parking : il s'agit d'un problème d'incivilité (mal garé, moteur qui tourne...).
- Cantine : Prévu pour la rentrée prochaine de relancer une consultation auprès de plusieurs prestataires (se renseigner auprès des autres mairies).

- Impayés cantine/garderie : mise en place à la rentrée prochaine d'un porte-monnaie électronique avec prépaiement.

• **Commission animation**

- Pose des illuminations par Bouygues : les « cristallines » font un joli effet – voir avec les agents techniques s'il reste une guirlande pour illuminer la fontaine.
- 3 sapins nous ont été offerts par M. Paul TRIQUET, les élus le remercient.
- Un premier sapin décoré a été déposé sur la pelouse en face de la bibliothèque : celui des secrétaires de mairie.
- Cérémonie des vœux le 05/01/2020 : stand pour les nouveaux habitants à installer près du buffet. Diaporama durant le discours (prévoir vidéo-pro). Habitants mis à l'honneur.

• **Commission bâtiments**

L'ALEC 01 propose de réaliser une campagne d'enregistrement de température des bâtiments communaux dans le cadre de la mission Conseil en Energie Partagée mise en place par CA3B. Les élus valident notre inscription à ce dispositif.

• **Commission Environnement**

Broyeur : sujet transmis au Pôle territorial lors de la rencontre avec les secrétaires de mairie : la question des déchets est « leur cheval de bataille » 2020.

• **Commission voirie**

Programme de travaux 2019/2020 entretien des voiries : Lancement de la consultation ce jour – remise des plis le 09/01/2019 (COLAS-SOCAFL-EUROVIA-DE GATA) – Montant HT 65 000 € - Critères de sélection : valeur technique 40% - prix 60%.

• **CCAS**

Compte rendu de la réunion du 18 novembre 2019 :

- Plan grand froid : il a été établi la liste des personnes nécessitant une visite
- Bilan des actions : audit de conduite pas assez de monde, atelier « La maison à jouer » a bien plu par son côté intergénérationnel mais les enfants ont regretté de ne pas avoir pu finir la partie.
- L'accueil périscolaire invite le club amitié loisirs à venir partager le goûter de Noël le 20/12//2019 à partir de 16h30 : au programme crêpes et « boum ».
- Organisation en partenariat avec le CME d'un après-midi jeux de société – date prévue le 12/01/2020 : les participants emmènent les jeux et un goûter, la mairie offre les boissons.

• **Conseil Municipal d'enfants :**

Plantation de l'orme le 19/11/2019.

Projet énoncé ci-dessus.

• **Réunion référents citoyens du 23/11/2019 :**

Les référents regrettent le manque d'information, notamment sur les incendies et les vols.

L'adjudant Maé s'occupera de toute la brigade. Les choses vont se remettre en place.

Nous sommes en attente des statistiques pour voir l'évolution des incivilités sur notre commune.

Le référent sûreté sera rencontré mardi 10/12 à 9h afin d'apporter des conseils sur la pose de caméras.

Les gendarmes ont des pistes pour les dossiers en cours (dégradation de la Chanaz, incendies).

• **Jumelage :**

Lettre du comité de jumelage d'Hackenheim : proposition d'une fête franco-allemande pour l'ascension.

Cet évènement permettrait de relancer le jumelage.

Prochaine réunion : samedi 14/12 à 9 h 30.

4 – Administration générale

• **Révision du loyer annuel du presbytère :**

La révision annuelle du loyer du presbytère se fait au 1er janvier, conformément aux termes du bail en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

Montant du loyer au 1er janvier 2019 : 945.41 €

Indice de référence : 2ème trimestre 2019 : 129.72 soit une augmentation de 1,53 %

Il est donc proposé un loyer annuel au 1er janvier 2020 de 959.84 € (945.41 € X 129.72 /127.77).

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE le montant du loyer annuel 2020 du presbytère en tenant compte de l'augmentation de l'indice de référence, comme ci-dessus énoncé.**
- **Sollicitation du département pour l'engagement d'une étude préalable à une opération d'aménagement foncier forestier :**
 En collaboration avec la commune de Saint-Martin-du-Mont, la commune envisage de réaliser un aménagement forestier sur le flanc ouest (Herbépinay, Bois de Pommier et Bois du Seigneur), du fait du morcellement parcellaire important.
 La commune sollicite donc le département afin d'engager une étude préalable.
 Trois modes d'aménagement foncier sont applicables :
 - L'aménagement foncier agricole et forestier s'inspirant des anciens remembrements
 - Les échanges et cessions d'immeubles ruraux
 - La mise en valeur des terres incultes et la règlementation des boisements.
- La réalisation d'une étude préalable à l'éventuelle opération d'aménagement foncier doit permettre :
 - De réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire communal sur le foncier, la réalité et le devenir des activités agricoles
 - De définir un périmètre d'intervention et de proposer le mode d'aménagement foncier à mettre en œuvre.
- **Le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE un avis favorable à la pré-étude foncière sur la commune et sollicite le Conseil Départemental pour le financement de cette pré-étude.**
- **Mode doux la route de la Vavrette : actualisation des surfaces acquises**
 Pour réaliser l'aménagement du mode doux, des acquisitions de terrains ont été nécessaires. La délibération en date du 7 juillet 2016 relevait des promesses de ventes sur les différentes parcelles. Afin de permettre au notaire d'établir les actes, il convient aujourd'hui de délibérer afin d'actualiser les surfaces réellement acquises correspondant au document d'arpentage et d'indiquer le prix d'achat.
 - **Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'actualisation des acquisitions faites dans le cadre de l'aménagement du mode doux route de la Vavrette.**
- **Antenne télérelève GRDF :**
 Il est proposé d'installer un équipement de télérelève qui sera fixé à l'extérieur sur les abats sons de l'église pour la télérelève vers les compteurs de gaz communicants.
 Une convention tripartite devra être signée (mairie, groupement paroissial, GRDF).
 - **Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la convention.**

5 - Finances :

• **Etat du réalisé 2019 au 05/11/2019**

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

- Charges à caractère général (eau, électricité, alimentation, contrats de maintenance, entretien des locaux et du matériel, assurances ...) : 222 K€ (contre 217 en 2018 – 211 en 2017)
- Charges de personnel : 366 K€ (contre 387 en 2018 – 410 en 2017). Ce qui représente une baisse de 21 398,03 € par rapport au réalisé 2018, et de 44 262,79 € sur 2 ans (2019/2017)
- Charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions...) : 112 K€ (118 en 2018 – 124 en 2017) – la baisse enregistrée est due à la prise en charge par CA3B des dépenses du service incendie (20 000 €).
- Intérêt des emprunts : 36 K€ (39 en 2018 – 43 en 2017).

• **Demande subvention SDIS :**

Dans le cadre du dispositif d'aide financière allouée aux communes et EPCI sièges d'une CPINI, la commune souhaite présenter auprès du SDIS de l'Ain, une demande de subvention pour des dépenses de petit matériel et d'habillement. Le matériel est subventionné à hauteur de 20 ou 30%, les équipements de protection à la personne à hauteur de 60%.

Une évaluation de la subvention attendue sur des dépenses effectuées en 2019, soit 4 136.64 €, permettrait de percevoir une aide d'environ 750 €.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, SOLLICITE auprès du SDIS de l'Ain, le versement d'une subvention pour l'achat de matériel et équipements de protection à la personne des sapeurs-pompiers du CPINI.**

6 – Urbanisme :

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- **Permis de construire** : Néant

- Déclarations préalables

- BARISIC - Jardin des Teppes : clôture
- DURAFFOURG Anthony – impasse de la Reyssouze : piscine
- DI SCALA Jérémy – place de la Fontaine : fenêtre
- BARRALON Jacques – route de salles : piscine

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- SAVOYE Patrick : clos vert
- L'HUILLIER Pierre : impasse de la Reyssouze.

Ain Habitat : Annulation du permis d'aménager. L'aménageur a revu le projet et un nouveau dossier loi sur l'eau va prochainement être déposé à la DDT. La commune doit donner son accord pour autoriser l'aménageur à évacuer les eaux pluviales (à débit régulé) vers le fossé communal.

La commercialisation des lots est prévue au printemps.

7 - Questions diverses

- Une entreprise de robotique veut s'installer à la Vavrette, il s'agit d'un transfert (actuellement à St Rémy)
- Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze :
 - ✓ Nouveau chargé de mission recruté pour une durée d'un an à compter du 21 octobre 2019.
 - ✓ La lettre de ma Reyssouze 2019 ne sera pas éditée ni diffusée comme les années précédentes. Il est proposé d'insérer un article dans les bulletins municipaux (prévu dans magazine).
 - ✓ Information sur la journée technique « Ressource en eau » le 11 Juin 2020.
- Accident du passage à niveaux : réunion mardi 10/12.
- Ecluse route de Salles : valider le type d'installation.

Prochain Conseil : 9 décembre janvier 2020 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 10